

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 JANVIER 2024

Le jeudi 18 janvier 2024 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 22 janvier 2024 à 19h00 au Centre des Animations de Rots.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2- Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11/12/2023.
- 3- Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20/12/2023.
- 4- Délibération : mise à disposition gracieuse des salles communales aux associations politiques.

B- PROJETS STRUCTURANTS

- 5- Information : point sur le projet de résidence services seniors.

Questions diverses.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 22 janvier 2024 à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

Étaient présents : M. Michel BOURGUIGNON, Mme Coraline BARROIS, Mme Laëtitia BLIN, Mme Véronique DELATROETTE, M. Alain DELHOMMEAU, M. Paul DOUESNEL, M. Alain FAVRE, M. Guillaume FORTIER, M. Thibault GAUTIER, Mme Marie HERVIEU, M. Francis JULIEN, Mme Annie LAGARDE, Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE, Mme Marie-José LUCAS, M. Thomas PAULMIER, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU et M. Gérard VARLET.

Absents excusés : M. Jacky BESNIER, Mme Aurore BRUAND, M. Ludovic BUON, Mme Stéphanie FAUTRAS, Mme Marianne PIERRE et Mme Joëlle SOREL.

Absents non excusés : aucun.

Pouvoirs : M. Jacky BESNIER à M. Alain DELHOMMEAU, Mme Aurore BRUAND à Mme Marie-José LUCAS, M. Ludovic BUON à Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU et Mme Stéphanie FAUTRAS à Mme Annie LAGARDE.

1-) **Désignation d'un secrétaire de séance.**

Mme Laëtitia BLIN est désignée comme secrétaire de séance.

1b-) **Délibération : autorisation d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'avenants au marché public de reconstruction de l'école maternelle.**

Contexte : Des travaux supplémentaires à ceux prévus dans le marché public de travaux de reconstruction de l'école maternelle vont être nécessaires. Le 19 janvier 2024, après la date limite d'envoi de la convocation aux conseillers municipaux, l'architecte du projet a envoyé une demande d'avenants pour les lots suivants :

- lot 02 – Gros œuvre (entreprise QUINCÉ),
- lot 10 – Carrelage (entreprise SCHMITT),

À l'inverse, des ballons d'eau chaude prévus dans le lot 12 ne vont finalement pas être installés – Chauffage, Ventilation et Climatisation (entreprise PIQUOT).

Comme pour tout avenant à ce marché qui implique un surcoût, il est nécessaire d'avoir l'autorisation du Conseil municipal. Pour permettre de ne pas ralentir l'exécution des travaux, il est nécessaire de délibérer dans les meilleurs délais mais le prochain Conseil municipal est prévu le 26/02/2024.

Proposition : compte tenu de la nature urgente de la demande, autoriser Monsieur le Maire à ajouter le point « autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'avenants au marché public de reconstruction de l'école maternelle » à l'ordre du jour.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

1c-) Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'avenants au marché public de reconstruction de l'école maternelle.

Contexte : Les montants initiaux de certains lots du marché concernant les travaux de reconstruction de l'école maternelle doivent être modifiés. Suite à ces modifications, le montant total initial doit être augmenté de 2 710.00 € HT.

LOTS	ENTREPRISES	Montant marché de base HT	Avenants HT	Nouveau montant HT	Nouveau Montant TTC 20%	%	recap TS dec23 HT
1 VRD	MOULIN	204 550,43 €	8 582,88 €	213 143,31 €	255 771,97 €	4,20%	
2 GO	QUINCE	303 636,75 €	9 759,01 €	313 395,76 €	376 074,91 €	3,21%	1 305,00 €
3 CHARPENTE	DEFIBAT	549 000,00 €	23 549,30 €	572 549,30 €	687 059,16 €	4,29%	
4 COUVERTURE ETANCHEITE	MICARD	190 727,61 €	14 981,98 €	205 709,59 €	246 851,51 €	7,88%	
5 Menuiseries extérieures	SV MIROITERIE	161 627,61 €	17 909,53 €	179 627,14 €	215 552,57 €	11,14%	
6 Plâtrerie	FOUQUES	187 239,57 €	4 841,81 €	192 081,38 €	230 497,42 €	2,59%	
7 Menuiseries intérieures	LAFOSSE MENUISERIE	78 828,79 €	2 136,18 €	80 964,97 €	97 157,96 €	2,71%	
8 Plafonds suspendus	QUALIPROFIL	87 219,11 €	- €	87 219,11 €	104 662,93 €	0,00%	
9 Sols Souples	DESVAGES	53 335,20 €	- €	53 335,20 €	64 002,24 €	0,00%	
10 Carrelage	SCHMITT	97 898,33 €	4 521,80 €	102 420,13 €	122 904,16 €	4,62%	2 000,00 €
11 Peinture	GILSON	57 646,93 €	- 9 512,00 €	48 134,93 €	57 761,92 €	-16,50%	
12 CVC	PIQUOT	423 708,99 €	5 862,12 €	429 371,11 €	515 245,33 €	1,34%	- 595,00 €
13 SELF	SOVIMEF	28 468,70 €	- €	28 468,70 €	34 162,44 €	0,00%	
14 Electricite	VIGOURT	111 294,74 €	- 2 030,00 €	109 264,74 €	131 117,69 €	-1,82%	
15 Espaces verts	LEBLOIS	47 278,00 €	- €	47 278,00 €	56 733,60 €	0,00%	
		2 582 460,76 €	80 502,41 €	2 662 963,17 €	3 195 555,80 €	3,12%	2 710,00 €

Détail des modifications par lot :

- lot 2 – Gros Œuvre (entreprise QUINCÉ) : ajout d'un conduit de cheminée,
- lot 10 – Carrelage (entreprise SCHMIDT) : ragréage fibré suite au comblage d'un trou près d'un ancien bâtiment qui a été conservé,
- lot 12 – CVC (entreprise PIQUOT) : ballons d'eau chaude en moins.

Pour les marchés de plus de 206 000 € HT, il est nécessaire de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants qui modifient le montant du marché.

Proposition :

- autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants tels que présentés ci-dessus,
- dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

2-) Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11/12/2023.

Contexte :

Le procès-verbal provisoire du Conseil municipal du 11/12/2023 a été envoyé aux conseillers municipaux le 12 janvier 2024 pour connaître les éventuelles demandes de modifications :

Suite aux réponses à cet envoi les modifications suivantes ont été apportées :

- Modifications du point 8 : « Mme Aurore BRUAND « suggère » (au lieu de « a proposé ») que l'implantation se fasse à la pointe Est de la parcelle « car elle » (au lieu de « qui ») n'est pas exploitée. »
- Modifications du point 14 – page 7 :
 - « Mme Aurore BRUAND souhaite que soit pris en compte l'« agrivoltaïsme » (au lieu de l'« agri-photovoltaïque ») ».
 - Suppression du mot « transparents » (panneaux) dans la phrase suivante.
- Modification du point « Tour de table » – page 10 : « Elle souhaite savoir s'il s'agit d'une pratique ouverte à toutes les réunions politiques et « toutes les salles communales » (au lieu de « tous les partis ») ».

Proposition : approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 11/12/2023.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

3-) Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20/12/2023.

Contexte : le procès-verbal provisoire du Conseil municipal du 20/12/2023 a été envoyé aux conseillers municipaux le 12 janvier 2024 pour connaître les éventuelles demandes de modifications.

Suite à cet envoi, aucune demande de modification n'a été envoyée.

Proposition : approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 20/12/2023.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

4-) Délibération : mise à disposition gracieuse des salles communales aux associations politiques.

Contexte : De manière générale, les mises à disposition gratuites de salle communale à des associations font l'objet d'une autorisation du Conseil municipal. Dans le cadre des élections à venir, Monsieur le Maire souhaite demander l'autorisation des conseillers municipaux pour l'attribution gracieuse de la salle des mariages de la mairie de Rots aux partis politiques candidats.

Monsieur le Maire répond que la proposition concerne toutes les élections jusqu'à la fin du mandat.

Proposition :

- autoriser Monsieur le Maire à mettre gratuitement à disposition jusqu'à la fin du mandat la salle des mariages de la mairie de Rots à tout candidat ou liste déclarés ou ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du code électoral pendant la durée de la période préélectorale et électorale.
- dire que les mises à disposition se feront dans le respect des règles d'utilisation de la salle.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

5-) Information : point sur le projet de résidence services séniors.

Le promoteur immobilier Réalités avait présenté différents projets intéressants et avait trouvé un gestionnaire à vocation sociale qui offrait la possibilité d'avoir des hébergements à loyers modérés à destination des séniors. La société Réalités s'était engagée à signer une promesse de vente auprès du notaire pour la vente du terrain avant les vacances de la Toussaint mais finalement, elle n'a envoyé son avant-projet que fin décembre. À la lecture de l'avant-projet de la promesse de vente, on s'est aperçu qu'il y avait énormément de conditions suspensives, qui laissaient beaucoup de délais, de temps et de recours possibles, notamment des dérogations de 24 mois de report de projet si besoin. Cela n'était pas acceptable car il n'y avait aucun engagement de leur part à respecter des délais de construction. Après la transaction, Réalités aurait pu mettre le projet en réserve foncière et reporter le projet sans réalisation. Il a donc été décidé d'arrêter avec ce promoteur.

Depuis, la Commune consulte de nouveaux promoteurs tel que Kaufman & Broad qui est spécialisé dans les projets à vocation sociale avec des loyers modérés. Le conseil municipal sera informé de l'avancée du projet au fur et à mesure des rencontres.

Il n'y a pas de modalité à respecter si le terrain n'est pas vendu à la société Réalités. Il y a eu un projet de compromis mais qu'il n'a jamais été signé. La commune et la société ne sont pas mutuellement engagées.

Le zonage du PLU prévoit uniquement des hébergements, pas des logements, même s'il est question de social. Les promoteurs consultés sont conscients qu'il s'agit d'hébergement. Caen la mer habitat, bailleur social, est intéressé pour travailler sur le territoire communal. Un accord écrit a été signé.

La configuration du futur bâtiment reste la même que celle présentée lors des vœux de Monsieur le Maire. L'implantation est prévue à l'ouest du gymnase ce qui donnera la possibilité d'avoir une vue sur la rue Saint-Germain en utilisant la pente du terrain.

Les promoteurs rencontrés ont eu les éléments du projet qui a été validé par le Conseil municipal. L'esprit architectural et la volonté de ne pas trop s'approcher des habitations du dessous (résidence du domaine du parc) sont conservés. L'accès se fera toujours par la rue Saint-Germain. Une limite de retrait de 20 mètres est prévue entre la future résidence services séniors par rapport aux limites de la résidence du Domaine du Parc.

Questions diverses :

Prochaines dates importantes :

- Les prochains conseils municipaux auront lieu lundi 26/02/2024 et 25/03/2024 dans le Centre des animations de Rots à 19 h. Une commission finances ouverte à tous les conseillers municipaux pourra être organisée le 26/02 en fonction de l'avancée des travaux sur le budget 2024 qui sera voté lors de la réunion du 25/03. Les prochaines réunions de municipalité sont prévues les lundis 19/02/2024 et 18/03/2024.
- la gendarmerie nationale effectuera un audit de sécurité informatique en mairie de Rots le lundi 19/02.

- suite à la concertation publique des habitants sur les projets concernant les énergies renouvelables, une réunion publique aura lieu le lundi 05/02 à 19h30 pour finaliser les propositions qui seront soumises à l'avis du Conseil municipal lors de sa réunion du 26/02. Il y a eu peu de remarques et de propositions des habitants pendant la concertation.

Culture, sport et vie associative (M. Jacky BESNIER).

- Vendredi 02/02, réunion publique de Rendez-Vous 44 à la salle des fêtes de Lasson.
- Vendredi 09/02 à 19h00 au Centre des animations de Rots, cabaret chanson avec le trio d'Annette Banneville.
- Vendredi 16/02 à 18h00, Assemblée Générale du Comité de jumelage Rots-Newton St Cyres.
- Du samedi 17 au dimanche 25/02, exposition d'artistes de l'association « Dire autrement » à la Grange aux Dîmes de Rots.

Éducation, Enfance, Jeunesse (Monsieur le Maire).

- Très bonne avancée des travaux de reconstruction de l'école maternelle au mois de janvier. La laine de verre a bien été soufflée.
 - Les panneaux solaires, objet d'un don de la filiale de la société Transports Malherbes de M. SAMSON vont être posé en février par la société AVNOR. À ce sujet, le dossier d'autoconsommation et d'optimisation des consommations électriques est en cours de finalisation.
 - Concernant le projet de construction d'une nouvelle crèche, la finalisation de l'approche économique a eu lieu lors d'une réunion avec l'architecte mercredi 19/01. Le dossier a été constitué de manière à permettre l'attribution d'un maximum de subventions. Les chiffres sont arrondis vers le haut pour optimiser les subventions. Une chaudière à géothermie est prévue. En ce moment, ce type d'équipement est très bien subventionné. L'installation de panneaux photovoltaïque est programmée sur toute la superficie de la toiture pour limiter au maximum les coûts de consommation d'électricité.
- Le dépôt du permis de construire est prévu vers le 15/02. Le temps d'instruction est de 5 mois et le délai de recours de 2 mois. La géothermie et les panneaux photovoltaïque ont augmenté le prévisionnel budgétaire. Le projet en est à l'étape APS (Avant-Projet Sommaire). Les dossiers de demande de subventions à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), au Conseil départemental du Calvados (Contrat de territoire) et à l'État (DETR/DSIL/Fonds vert) vont être envoyés. La période de consultation des entreprises du marché de travaux va être lancée en même temps que la période d'instruction de la demande de permis de construire.

Travaux :

- Des travaux d'amélioration de la sécurité route de Saint Manvieu sont en cours pour améliorer l'éclairage public.
- Des aménagements sur la voirie pour l'amélioration de l'accessibilité aux transports pour les personnes souffrant de déficience visuelle vont avoir lieu à Lasson. Ces travaux sont réalisés par la CU Caen la mer dans le cadre de l'accessibilité aux transports.
- Les travaux de réfection de la route de Bayeux (RD 613) avec voies douces sont en cours. La coordination entre les travaux et les horaires de passage des transports est complexe. Les croisements entre poids lourds, bus et véhicules sont difficiles au niveau du chemin de Balleroy. Un poids lourd de plus de 3,5 t a voulu circuler par le chemin de la Cavée alors que ce type de véhicule ne peut pas y circuler. Les poids lourds de plus de 3,5 t n'ont pas le droit de circuler chemin de la Cavée mais en ce moment il y a également des travaux entre Cairon et Rosel ainsi qu'au niveau de Carpiquet. Avec toutes ces déviations, les camions se perdent avec leur GPS.
- ZAC de l'Orée d'Ardennes : les travaux d'aménagement de réseaux sont proches de la fin. Les travaux de voirie débiteront le 29/01.
- Plantations : la plantation des arbres de la micro-forêt prévue à l'arrière du pôle santé aura lieu dès que la météo le permettra. Les 1 500 arbres de l'allée des drapeaux financés par CORA font l'objet de négociations avec les agriculteurs riverains.
- Parc de Lasson : plusieurs sociétés ont été consultées pour qu'un APS soit présenté aux habitants en réunion publique à prévoir au printemps. Les sociétés consultées sont des entreprises de travaux ou des cabinets d'étude qui aident à élaborer un projet. Elles aident à élaborer le projet.

Il est nécessaire de réfléchir préalablement à l'entretien de l'aménagement après les travaux pour éviter d'avoir des coûts de fonctionnement trop importants. Liste des pistes de petits aménagements qui pourraient être réalisés :

- un petit pont sur le bief du côté du château de Lasson,
- des tables de pique-nique,
- des aires de jeu similaires à celles qui sont situées en face de la mairie de Lasson,
- des espaces enherbés où les enfants de tous les âges pourraient jouer au ballon sans danger,
- des espaces où seraient plantés des arbres fruitiers,
- des espaces avec des animaux qui pâturent,
- dans le fonds, du côté du château, la plantation d'arbres nobles soit dans le cadre de dons, soit financée par la Commune.

Toutes les suggestions sont les bienvenues. L'aménagement de la partie appartenant au propriétaire des Caves de Rosel ne sera pas concerné par un financement communal. Il projette notamment la construction de petites cabanes sur pilotis. Au début du projet du propriétaire des Caves de Rosel, il lui a été précisé que les terrains étaient situés en zone Nf dans le PLU. Un agent de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) et le service d'urbanisme de la CU Caen la mer ont conseillé de ne pas imperméabiliser et de ne pas mettre de plots en béton. Ainsi, les cabanes sur pilotis prévus dans ce projet seraient en bois et posées directement sur le sol sans blocs en béton. Elles ne sont pas prévues pour accueillir des hébergements. Le service d'urbanisme de la CU Caen la mer sera consulté pour savoir s'il est nécessaire d'adapter le règlement du PLU pour permettre la réalisation de ces aménagements. Concernant la partie communale, il existe des types d'équipement d'aires de jeux pour les enfants qui ne nécessitent pas de plots en béton.

- Centre d'animation Lasson / Maison des associations : M. Bruno COUTANCEAU retenu comme AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) commencera à travailler sur le dossier de recrutement d'un architecte en février.

Tour de table :

M. Paul DOUESNEL s'étonne de voir des prévisions de projet de Maison des associations avec 15 000 € d'inscrits au budget 2023 sans qu'aucun montant ne soit indiqué concernant les travaux. Monsieur le Maire indique que cela sera vu au moment des débats sur le budget 2024. Il faut commencer par recruter un architecte pour qu'il travaille sur un APS puis un APD (Avant-Projet Définitif). S'il n'y a pas d'architecte, il n'y a pas d'étude et s'il n'y a pas d'étude, il n'y a ni APS, ni APD qui sont indispensables pour demander les subventions. Par exemple, le projet de crèche pourra éventuellement être subventionné jusqu'à 80% et les 20% restants pourront être financés par la vente du bâtiment qui accueille actuellement la crèche. Il faut cependant être vigilant sur la trésorerie car la récupération de la TVA et les subventions ne sont perçues qu'après le paiement des dépenses. Il est nécessaire d'attendre d'avoir la certitude d'avoir les subventions avant de commencer les travaux. Cela a été le cas pour la restauration de la Grange aux Dîmes, les travaux de reconstruction de l'école maternelle et ce sera la même chose pour la crèche et la maison des associations. Actuellement, le Centre d'animation de Lasson est vétuste et il ne serait pas responsable de ne pas avancer sur ce projet.

M. Alain FAVRE explique que les « rencontres numériques » ont repris. Le calendrier paraîtra bientôt sur Citykomi. La première séance aura lieu à Rots le 05/02 et à Secqueville-en-Bessin le 12/02. Il y a une nouvelle conseillère numérique du Conseil départemental du Calvados : Camille GUIGNOL.

M. Thomas PAULMIER demande des informations concernant le problème sanitaire survenu au restaurant scolaire. Il demande des nouvelles des enfants.

Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE explique que les parents ont reçu un message leur expliquant que le retour des analyses était toujours attendu. Aujourd'hui, la Commune a augmenté sa vigilance sur le processus de cheminement des livraisons de repas. Actuellement il est impossible de savoir clairement ce qui a pu se produire. Monsieur le Maire regrette de ne pas avoir pu envoyer ce message aux conseillers municipaux avant la réunion.

Mme Laetitia BLIN demande combien d'enfants ont été malades. Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE répond 98 mais certains enfants végétariens ont été malades et parmi ceux qui ont mangé de la viande, certains ont été malades et d'autres non. Il n'y a pas de cohérence. Tous les enfants malades allaient mieux dès la deuxième journée. Il faut maintenant comprendre ce qui s'est passé. M. Alain FAVRE précise que les analyses peuvent durer plusieurs mois.

M. Thibault GAUTIER : si tout va bien, la prochaine Commission finances pourrait avoir lieu la semaine du 26/02 mais cela dépendra de l'avancée des travaux de préparation. Les simulations faites tous les mois indiquent qu'il n'y aura pas de surprise sur le résultat de l'année 2023 et qu'il sera très convenable. L'endettement et la trésorerie ont diminué dans des proportions raisonnables ce qui est logique au vu de l'avancée des travaux de l'école. Il est possible d'être satisfait compte-tenu du contexte actuel notamment dans le domaine de l'énergie. Monsieur le Maire demande s'il est possible d'avancer sur la partie budget au Conseil municipal du 26/02. M. Thibault GAUTIER indique qu'aujourd'hui il est impossible de savoir comment vont avancer les travaux de préparation. Si tout n'est pas prêt pour le 26/02, il est possible de tout voir au Conseil municipal de mars.

M. Alain DELHOMMEAU : présente la soirée témoignage de la libération de la Commune en juin 1944 qui aura lieu le 02/02 à 18h30 à Lasson en présence des familles POINLANE, FRÉMONT et SAUVALLE, témoins de ceux qui sont tombés au combat. Il rappelle que la municipalité porte le projet du 80^{ème} anniversaire du débarquement donc il souhaite que les conseillers municipaux viennent nombreux.

Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU annonce qu'une nouvelle mission argent de poche sera organisée aux mois de février et mars. L'information sera diffusée sur Citykomi. Les jeunes qui ont déjà participé seront sollicités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures.